

Date de mise à jour : mars 2023

n° de version : V1

PRESENTATION

Le présent protocole a pour but de définir le cadre de l'intervention du plateau mobile au sein des établissements des PIAL concernés dans le cadre de l'expérimentation.

Les éducateurs du plateau mobile de l'EREA de Briey sont disponibles trois demi-journées par semaine pour intervenir, à titre expérimental, dans les écoles des PIAL 10, 21, 26 (uniquement le secteur collège Audun-Le-Roman), 29, 30, 56.

1 demi-journée pour le 2nd degré / 2 demi-journées pour le 1^{er} degré (une pour la circonscription de Jarny et une pour la circonscription de Briey).

OBJECTIFS

Cinq objectifs principaux :

- Intervention qui s'inscrit dans un territoire.
- Accompagner la réussite de tous les élèves en milieu scolaire et dans le parcours scolaire.
- Favoriser les accompagnements partagés Éducation nationale / médico-social.
- Accompagner les équipes dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers en appui de ce qui est déjà mis en place au sein de l'établissement.
- Permettre la montée en compétences de la communauté éducative des PIAL concernés par l'apport et l'expertise des personnels mis à disposition du dispositif par la mise en place d'un accompagnement direct.

ORDRE DES PRIORITES CONCERNANT LES INTERVENTIONS

Accompagner les équipes et travailler sur des situations d'élèves :

- Priorité 1 : les élèves notifiés vers un dispositif médico-social en classe ordinaire disposant ou non d'une notification en ULIS.
- Priorité 2 : les élèves non notifiés à besoin particulier.

METHODOLOGIE

Comment mobiliser le plateau mobile :

Les demandes se font par le biais du formulaire de saisine du pôle École inclusive disponible sur le site de l'école inclusive de Meurthe-et-Moselle ([ici](#)) sous-couvert de l'IEN de circonscription pour le 1^{er} degré ou du chef d'établissement 2nd degré. Elles seront ensuite étudiées par la Commission Départementale d'Appui et de Suivi à la Scolarisation (CDA2S) (calendrier sur le site [E154](#)).

Les décisions d'accompagnement à la suite de l'étude de la situation par la CDA2S sont transmises par mail :

- Au directeur de l'établissement scolaire ;

- Aux inspecteurs de l'Éducation nationale ou au chef d'établissement.
- A la direction de l'établissement médico-social.

Intervention : principe et organisation des visites et de l'accompagnement :

Après une visite en classe en présence des élèves, le PIAL renforcé définira avec le ou les enseignants de la classe le projet d'accompagnement. Chaque projet s'organisera autour d'interventions du plateau mobile au sein de l'établissement (co-interventions ou travail individuel avec l'élève) et de temps hors présence du plateau mobile. L'intervention dans sa globalité ne dépassera pas 12 semaines (cf. schéma de l'accompagnement ci-dessous). Cette organisation permettra l'accompagnement de plusieurs équipes pédagogiques en même temps en décalé.

Dans le projet, il conviendra de convenir de temps d'échange et de partage entre les intervenants du plateau mobile et l'équipe enseignante (temps de régulation). Un échange par mail sera privilégié. Le projet devra être finalisé avant le début de l'accompagnement (après la première visite). Il apparaîtra dans le LPI de l'élève (partie PPRE / MOPPS). Ce projet sera transmis pour avis, par le directeur ou la directrice, à l'IEN de la circonscription et par le professeur principal de l'élève concerné au chef d'établissement pour les interventions dans une classe du second degré.

Schéma type d'accompagnement :

Temps 1 : Observation de l'élève par les intervenants du plateau mobile puis échange avec le ou les enseignants. Lors de la première visite la présence d'un Conseiller Pédagogique de circonscription et/ou d'un CP EI est nécessaire.

Temps 2 : Élaboration du projet d'accompagnement avec l'enseignant : objectifs, type d'intervention, temps de régulation et d'évaluation de l'accompagnement.

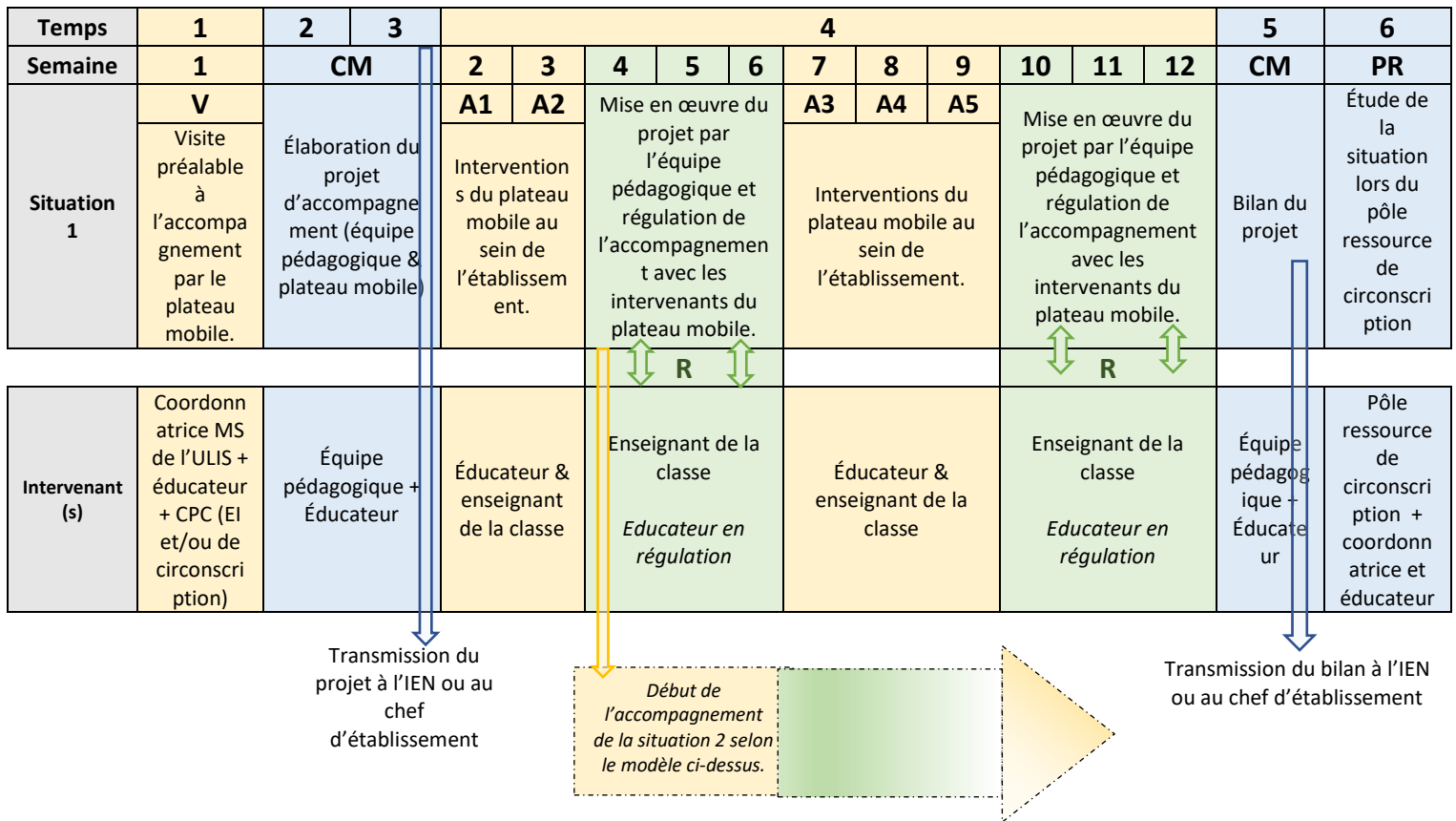
Temps 3 : Transmission du projet à l'IEN de la circonscription ou au chef d'établissement 2nd degré pour avis.

Temps 4 : Accompagnement par les intervenants du plateau mobile et régulation (échanges réguliers par mail).

Temps 5 : Évaluation de l'accompagnement par rapport aux objectifs fixés (points de réussite et points de résistance persistants). Cette évaluation sera envoyée à l'IEN de la circonscription ou au chef d'établissement pour information.

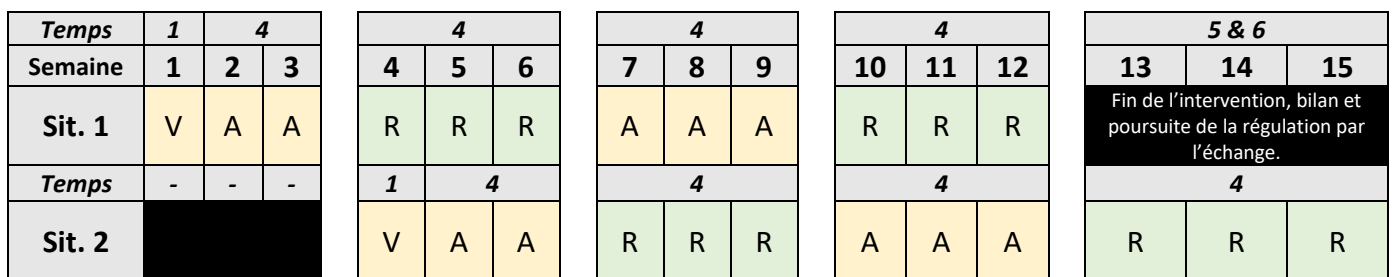
Temps 6 : Le pôle ressource de la circonscription étudiera la situation à l'issue du bilan afin de déterminer les suites à donner à l'accompagnement par le PIAL renforcé. Les éducateurs seront invités lors de ce pôle ressource.

ORGANISATION DU SUIVI D'UN ELEVE PAR LE PIAL RENFORCE



V : visite préalable à la prise en charge par le plateau mobile.
 A : accompagnement par le plateau mobile/ présence du plateau technique dans l'établissement.
 R : régulation de l'accompagnement (autant que de besoin).
 CM : conseil des maîtres (hors la classe)
 Sit. : situation

ENCHAÎNEMENT DES SUIVIS (MAXIMUM DEUX ACCOMPAGNEMENTS EN DECALE)



V : visite préalable à la prise en charge par le plateau mobile.
 A : accompagnement par le plateau mobile/ présence du plateau technique dans l'établissement.
 R : régulation de l'accompagnement (autant que de besoin).
 CM : conseil des maîtres (hors la classe)
 Sit. : situation